



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

LES PROBLEMES DES EOLIENNES, LA BIODIVERSITE EN DANGER

La densité humaine et la pression dévastatrice exercée sur notre planète aboutissent, entre autres, au réchauffement climatique que nul ne peut contester maintenant. Les Etats essayent, par de grandes « Conférences mondiales », suivies de peu ou pas d'effets, de ralentir ou contrer ce réchauffement. La première conférence date de 1979, le Protocole de Kyoto de 1997 (entré en vigueur en 2005), la Conférence de Copenhague de 2009 qui fut un échec, la 16ème Conférence des parties, en 2010, s'est achevée sur un sentiment d'impuissance, la 18ème, en 2012, voit le renoncement de pays très polluants et, pour couronner le tout, le Sommet mondial sur le climat de 2014 n'a fait que montrer l'opposition « pays du nord » et « pays du sud » !

Ce réchauffement climatique est attribué aux « gaz à effet de serre » émis par les diverses activités humaines.

Solution proposée pour diminuer ces émissions : l'abandon progressif des sources d'énergie fossiles et le développement des énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne. De nombreux pays développés ont misé sur cette forme d'énergie, mais pas toujours de façon cohérente d'ailleurs, comme l'Allemagne qui, parallèlement abandonne l'énergie nucléaire et a ré-ouvert des mines de charbon pour alimenter des centrales thermiques, avec comme conséquence une forte augmentation des émissions de gaz carbonique, d'où l'augmentation d'émissions d'un gaz à effet de serre !!

Nous avons déjà abondamment parlé des effets négatifs des éoliennes pour l'homme : bruit pour les habitants de proximité, défiguration des paysages, prises d'intérêt de certains élus qui en font installer sur des terrains dont ils sont propriétaires, prix prohibitif de l'électricité produite qu'EDF doit acheter et qui se répercute sur nos factures, fonctionnement irrégulier des appareils selon le vent ou son absence, sans parler des temps de maintenance, des blocs de béton enfouis profondément dans le sol pour supporter les machines et qu'il n'est pas prévu de déconstruire à la cessation d'activité.

Mais il est d'autres effets néfastes largement minimisés dans notre pays, qui sont les impacts sur la biodiversité.

Les travaux d'implantation d'éoliennes modifient le sol, donc la flore, supprimant par ailleurs des surfaces non négligeables qui doivent être entretenues avec une végétation basse. Mais les plus gros dégâts sont sur l'avifaune, avec des milliers d'oiseaux tués chaque année, ainsi que de très nombreuses chauve-souris dont les populations sont déjà mal en point - Indiquons au passage que le maintien en pelouse des surfaces d'implantation des éoliennes favorise certaines espèces de petits rongeurs qui constituent les

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

proies de beaucoup d'espèces de rapaces, ce qui augmente la fréquentation des sites par ces derniers et, par conséquence, la probabilité d'accidents.

Ceci n'est ni une élucubration ni une vue de l'esprit, mais une triste réalité. Curieusement, en France, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer, à l'échelle du pays, l'impact des éoliennes sur l'avifaune, notamment sur les grands rapaces, alors que d'autres pays l'ont fait et l'ont publié.

C'est le cas des Etats-Unis, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne. Placer des éoliennes dans les couloirs de passage (déplacements locaux ou migratoires) est une atteinte grave à la biodiversité et une violation des lois et décrets protégeant ces espèces. Faut-il rappeler que plusieurs de ces grands rapaces font l'objet de coûteux **Plans Nationaux d'Action**, ou encore de Plans d'Action de l'Union Européenne.

La France, qui a mis la protection de la biodiversité en exergue, ferait bien de faire respecter ses propres lois.

Comment expliquer les 8 projets éoliens qui doivent s'implanter sur les Monts de l'Escandorgue dans l'Hérault, site de nidification d'un couple d'Aigle royal, entre autres, espèce très protégée ; ce massif est situé, en outre, sur un **Corridor de Migration et de Dispersion des grands rapaces** régulièrement emprunté par 4 espèces de vautours récemment réintroduites aux frais du contribuable : **Vautour fauve, Vautour moine, Gypaète barbu, Percnoptère d'Egypte.**

3.000 Aigles royaux ont été tués par les éoliennes en Californie, 1.000 à 2.000 Vautours sont tués chaque année en Espagne, etc... Difficile de dénombrer les espèces plus petites et les chauves-souris qui disparaissent rapidement sous l'action des nécrophages.

Si en Californie la Centrale d'Altamon Pass comporte des centaines d'éoliennes, ce n'est pas le cas en Espagne où les centrales comptent en moyenne une dizaine d'éoliennes, et pourtant !!

On nous oppose des mesures d'atténuation d'impact sur l'avifaune, mais elles se révèlent non efficaces. C'est d'ailleurs pour cela que le gouvernement américain, jamais à court d'idées, émet des « eagle take permits » ou permis pour tuer des aigles, et ce pour éviter aux compagnies éoliennes de payer des amendes pour destruction d'espèces protégées.

Ce n'est-il pas mieux comme ça ???

Protéger la biodiversité nécessaire à la survie de notre planète : faudrait-il que les actes soient en accord avec les déclarations. Pour lutter contre le réchauffement climatique, les éoliennes ne seraient-elles pas un remède pire que le mal ?

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax. : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 9104Z

G. GROLLEAU
Ornithologue
03.2015